

Les femmes au cœur des politiques de valorisation du karité au Burkina Faso (1960-2012)

Sourbar Justin Wenceslas HIEN¹

Résumé

Le karité occupe la quatrième place dans la structure des exportations nationales après l'or, le coton et le bétail. Il contribue à améliorer les performances économiques du pays notamment à travers l'entrée des devises. La filière karité touche le plus le genre féminin et dont la promotion contribue à améliorer significativement les conditions de vie des femmes surtout rurales. Numériquement plus nombreuses, elles ne parviennent pas à tirer leur épingle du jeu. Un certain nombre de difficultés telles que l'analphabétisme des femmes, le manque de moyen financier, de formation, le poids de la tradition etc. entravent le bon fonctionnement des activités des femmes dans la filière karité. Cela justifie l'implication de l'Etat et de ses partenaires techniques et financiers dans la filière karité à plusieurs niveaux.

Mots-clés : karité, pauvreté, femme, développement.

Abstract

Shea holds fourth place in the structure of domestic exports after gold, cotton and livestock and helps to improve the economic performance of the country in particular through the entry of currencies. The shea sector as key female gender and the promotion of which helps to significantly improve the living conditions of rural women especially. Numerically more numerous, they are unable to hold their own game. A number of challenges such as illiteracy of women, lack of financial means, training, the weight of tradition etc. impede the proper functioning of the activities of women in the shea sector. This justifies the involvement of the State and its technical and financial partners in the shea sector at many levels

Keywords: shea, poverty, female, development

¹ Ingénieur de Recherche, INSS/CNRST/ BURKINA FASO

Introduction

Il était important que l'État s'implique davantage afin d'accompagner les femmes dans la mise en place du processus de valorisation du karité. C'est dans cette lancée qu'il s'était investi dans l'organisation des femmes en groupements ou associations. Cette politique nationale répondait aux objectifs du développement humain, afin de mettre le développement au service de l'homme surtout des pauvres. L'État et les projets sont les partenaires technique et financier des femmes dans la filière karité. Comment impliquer davantage les acteurs directs à la valorisation de la filière karité ? Le karité a un rôle économique important. C'est une activité dominée par les femmes mais avec de faibles revenus. Cet article vise à montrer que la pleine participation des femmes et leur accompagnement par les politiques publiques permettrait de mieux rentabiliser la filière karité. Dans cette dynamique, nous allons d'abord montrer la question des femmes et du genre dans l'histoire contemporaine et ensuite indiquer la nécessité d'organiser et de renforcer les capacités des femmes dans la filière karité, enfin mentionner l'implication des projets dans la filière karité au bénéfice des femmes.

Pour élucider notre étude, plusieurs documents ont été utilisés. Il y a les sources orales, audiovisuelles et écrites, les ouvrages, les articles à caractères scientifiques, les thèses, les rapports, les articles de presse, etc.

1. La question des femmes et du genre dans l'histoire contemporaine

Les femmes africaines en général et burkinabé en particulier participent à toutes les activités en l'occurrence à l'exploitation des ressources forestières surtout le karité. Elles ont la vie dure dans leurs activités au sein des différentes communautés. Il existe plus d'une soixantaine de langues au Burkina Faso (SOMDA, 1999) avec leurs diversités culturelles (cultures matérielles et organisationnelles). Autant de communautés humaines, autant de réalités féminines. Dans ces regroupements humains « *la suprématie masculine y était à la fois une donnée idéologique et effective, la sphère publique, réputée la plus prestigieuse, étant réservée aux hommes ; le domaine des femmes était celui de la vie domestique au sens large (...) celui-ci constituant l'unité de base de production et de consommation* » (COQUERY-VIDROVITCH, 1994). Avec une telle position sociale, l'homme est toujours au cœur des décisions. Cette vision manichéenne de la société a eu un impact sur les activités surtout économiques. Cela nous permet de mettre à nu le rapport entre la pauvreté et le genre.

La définition de la pauvreté

Le terme pauvreté est à la fois complexe et multidimensionnel, cela montre les enjeux liés à la définition du concept, ses réalités selon le genre et le milieu de vie. Selon le dictionnaire Larousse la pauvreté est un « *manque d'argent, de ressources ; état d'une personne pauvre* » (Dictionnaire Larousse illustré, 1997). Les notions de pauvreté monétaire¹ et pauvreté humaine² sont mises en exergue dans cette définition.

¹ La notion de pauvreté monétaire s'inscrit essentiellement dans la perspective d'une approche quantitative et opérationnelle visant à offrir un repère global permettant de classer les individus par rapport à leur niveau de bien-être. Il existe un niveau de bien-être prédéfini qui, s'il n'est pas atteint par défaut ou par insuffisance de revenu, correspond à une situation sociale de pauvreté. Le revenu qui permet de satisfaire ce niveau de bien-être est le seuil de pauvreté: toute personne dont le revenu est inférieur à ce seuil est donc considérée comme pauvre.

² A côté des manifestations liées à l'insuffisance de revenu, il existe d'autres aspects de la pauvreté comme le non accès aux ressources productives, le non accès à certains services sociaux (éducation, santé, eau potable, logement, etc.), l'exclusion sociale, la non participation à la vie de la communauté, etc. Ce concept de pauvreté humaine, qui s'inscrit dans la perspective d'une approche qualitative de la pauvreté, se base essentiellement sur le manque ou la privation de capacités allant du domaine matériel aux domaines sociaux les plus complexes.

Après avoir appréhendé la définition du dictionnaire, les travaux des différentes structures nationales et internationales vont nous permettre de saisir davantage ce concept.

Au niveau national, des études menées par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) permettent de comprendre la question de pauvreté.

Selon l'INSD en 2004, le seuil de pauvreté³ absolue au Burkina Faso évolue selon les périodes. L'enquête sur les conditions de vie des ménages, réalisée en 2003 indiquait que le seuil de pauvreté absolue était de 82 672 F CFA par an et par adulte. Ce seuil est un indicateur national. Plusieurs éléments sont pris en compte afin d'identifier le pauvre. Nous avons entre autres l'indice ou de l'intensité de la pauvreté, l'incidence⁴, du taux, de l'acuité ou profondeur de la pauvreté⁵, de la gravité ou sévérité de la pauvreté⁶ et du seuil ou ligne de pauvreté etc.

Sur cette base, la proportion de la population burkinabè vivant en dessous de la ligne de pauvreté s'établit à 46,4 % soit une augmentation de 1,9 point comparativement à 1994 (44,5 %) et de 1,1 point par rapport à 1998 (45,3 %).

La pauvreté et le genre

Le concept genre, se réfère aux relations sociales entre l'homme et la femme, et aux différences structurelles qui les caractérisent en termes de rôles, de statut et de fonction socialement attribués, et culturellement justifiés, et qui évoluent dans le temps et dans l'espace (Ministère de la promotion de la femme, 2009). La notion du genre vit le jour en 1975 (NIOUMOU, 1997). Le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 estime la population à 14 017 262 millions, dont 7 248 523 femmes soit 51,7 % de la population. La question des inégalités entre les hommes et les femmes se pose avec gravité au Burkina Faso. En effet, dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle, des inégalités existent, particulièrement en défaveur des femmes en dépit, des efforts consentis. Cette situation est préjudiciable au développement et à la lutte contre la pauvreté. Les études réalisées au niveau national et international orientent les analyses sur le niveau de pauvreté entre femme et homme. L'égalité des chances entre l'homme et la femme a été toujours une préoccupation centrale au niveau national et international. En dépit des différents efforts au niveau national, il ressort qu'il y a toujours une discrimination entre homme et femme en matière de pauvreté au Burkina Faso. Les femmes sont plus pauvres que les hommes. Plusieurs études réalisées par l'INSD permettent d'appréhender les indices de pauvreté selon le sexe en dépit des efforts consentis aux niveaux international, continental et national.

³ Le seuil de pauvreté est le niveau de revenu minimum vital nécessaire à un adulte pour satisfaire ses besoins calorifiques alimentaires et ses besoins de base non alimentaires.

⁴ L'incidence de la pauvreté donne la part de la population dont le revenu ou la consommation se situe en-dessous du revenu minimum appelé seuil de pauvreté. Elle traduit la proportion de la population qui ne peut pas se permettre d'acheter le panier de produits correspondant au minimum vital.

⁵ La profondeur de la pauvreté est l'écart moyen séparant le niveau de vie d'un pauvre du seuil de pauvreté. Elle indique à quel niveau en-dessous du seuil de pauvreté se situe la consommation des pauvres. Par exemple, en 2003, la profondeur de la pauvreté est ressortie à 15,6 %, ce qui signifie que la consommation des personnes pauvres se situait en moyenne à 69 775 FCFA par rapport au seuil de pauvreté estimé à 82 672 FCFA. En d'autres termes, l'écart entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des pauvres (15,6 %) est de 12 897 FCFA.

⁶ La sévérité de la pauvreté mesure les inégalités qui existent entre pauvres; plus elle est élevée, plus l'écart des revenus des plus pauvres par rapport au seuil de pauvreté est grand.

Tableau I. Les indices de pauvreté selon le genre en 2003

Indices de pauvreté	Incidence	Contribution	Profondeur	Contribution	Sévérité
Sexe					
Femmes	47,1	52	15,9	52,3	7,3
Hommes	45,7	48	15,3	47,7	6,9

Source : INSD, Résultats de l'EBCVM, 2003

De l'étude du tableau, il ressort que la pauvreté est beaucoup plus prononcée chez la femme. Plusieurs motifs permettent d'appréhender cette inégalité au niveau national.

En effet, il y a un pluralisme ethnique au Burkina Faso, avec plus d'une soixante d'unités ethnolinguistiques répertoriées et regroupées dans plusieurs familles, d'où découle une diversité de pratiques et de formations socioculturelles. En somme, les populations utilisent souvent les lois et pratiques coutumières et religieuses comme des références. C'est ainsi que les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes dans les sociétés ont été définis, sur la base de la culture traditionnelle, et renforcés par certaines croyances religieuses pour expliquer et légitimer les inégalités et disparités existantes entre les hommes et les femmes qualifiées de normales, naturelles voire divines.

Cela met à nu la nécessité d'aider les femmes afin qu'elles puissent tirer leur épingle du jeu. Les travaux de l'INSD orientent davantage les domaines d'intervention afin de sortir les femmes, population majoritaire de l'ornière de la pauvreté. Pour faire face à ce dépit, l'Etat burkinabé décida de la mise en place d'une série de politiques économiques. Nous pouvons citer entre autres le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) dont le premier fut mis en place en 2000 et le deuxième en 2004. Une de ses composantes était « *une meilleure participation à ce processus passe par la diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole, l'intensification et la diversification des productions végétales, animales, halieutiques, forestières et fauniques, l'accroissement et la diversification des revenus ruraux, le désenclavement des zones rurales, le soutien aux organisations de producteurs et le développement des infrastructures collectives, l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes rurales et, enfin, la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle* » (DUPOND, MAY et TEMOUROV, 2006). Ainsi, l'exploitation des ressources naturelles en l'occurrence les ressources forestières était un moyen de lutte contre la pauvreté. Dans les politiques de lutte contre la pauvreté à travers le CSLP, la question de la femme refait surface. Pour ainsi dire que la femme est au cœur des stratégies de lutte contre la pauvreté. Le succès de cette politique est tributaire de la résolution des problèmes de la femme qui est au centre des préoccupations. Le bilan de la mise en œuvre du CSLP avait montré que la croissance économique n'a pas été suffisamment forte pour induire une réduction significative de la pauvreté : « *au cours de la période 2000-2009, la croissance économique a été très erratique, en raison des aléas climatiques et des chocs exogènes récurrents. Elle a été en moyenne de 5,2 % en termes réels, avec un pic de 8,7 % en 2005* » (Ministère de l'économie et des finances, 2010). En effet, en dépit de la hausse constatée depuis 2000, l'Indice de développement humain (IDH) du Burkina Faso demeure faible (0,305 en 2010). Une telle situation avait conduit le Gouvernement à formuler une nouvelle stratégie dénommée « Stratégie de

croissance accélérée et de développement durable (SCADD 2011-2015) » (Ministère de l'économie et des finances, 2010). La SCADD s'inscrivait dans la continuité des réformes engagées depuis l'adoption du CSLP en 2000. Elle visait l'accélération de la croissance et la promotion d'un développement durable, et surtout l'édification d'une société moderne et solidaire. La SCADD s'appuie également : « *sur la nécessité d'intégrer dans les politiques publiques, les questions transversales prioritaires pour le développement que sont notamment : le genre, la population, l'environnement, l'aménagement du territoire et le renforcement des capacités* » (Ministère de l'économie et des finances, 2010). En somme, la SCADD vient renforcer les acquis du CSLP et propose des stratégies en matière de développement du système productif et du capital humain. Avec plus de la moitié de sa population vivant en-dessous du seuil de pauvreté, la réduction de la pauvreté demeure un défi majeur à relever pour le Burkina Faso. Pour y parvenir, il faut accélérer la croissance, en formulant des politiques prenant en compte la nécessité d'une augmentation des revenus des couches les plus pauvres de la population, afin de réduire les inégalités et d'assurer une croissance équitable. C'est dans cette quête de croissance accélérée que les politiques publiques se sont orientées davantage sur les filières porteuses comme celle des oléagineux avec le karité, le sésame...

L'organisation et le renforcement des capacités des femmes dans la filière karité

Dans le but d'impliquer les femmes dans la valorisation de la filière karité, le pouvoir public procéda par la mise en place de groupements ou d'associations des femmes avec un appui technique et financier. L'Etat veut élargir au maximum dans le processus du développement humain, les opportunités offertes aux femmes, afin qu'elles s'épanouissent dans leurs activités. Le développement humain peut se définir comme le processus visant à élargir au maximum les possibilités offertes aux femmes et aux hommes afin qu'ils vivent le mieux possible (Ministère de l'économie et du développement, 2002). Ces possibilités sont envisagées à divers niveaux essentiels : d'une part mener une vie longue et saine et d'autre part être en mesure d'acquérir des connaissances, ce qui implique que soit ouvert l'accès aux ressources indispensables à un niveau de vie décent.

La politique de mise en place de groupements/associations

Les premiers groupements villageois officiellement connus furent créés en 1966 dans les zones encadrées par des sociétés d'intervention dans le Yatenga et sur le Plateau Central (NAGEL, 1992). L'Etat avait jugé que ces structures pouvaient être des instruments valables d'auto-promotion paysanne. Dès les années 1970, les Offices Régionaux de Développement (ORD) incitaient à la création de groupements villageois avec comme objectif de disposer des structures d'accueil pouvant gérer des crédits agricoles. Cependant, les femmes n'étaient pas réellement prises en compte dans cette politique publique. Ce n'était qu'à partir des années 1980, et précisément sous le régime du Conseil National de la Révolution (CNR) que le Gouvernement les avait encouragées activement à se regrouper (NAGEL, 1992). L'idée selon laquelle « l'union fait la force » justifie la création de cette Fédération nationale des femmes. Elle avait pour objectif l'amélioration des conditions de vie des femmes surtout rurales. A travers les objectifs de cette organisation féminine, il apparaît clairement les conditions de vie difficile dans lesquelles les femmes rurales évoluent. La pauvreté a un visage féminin et plus précisément rural. C'était dans

cette lancée que la Fédération nationale des femmes rurales du Burkina Faso fut créée le 4 juillet 1992. Elle était la seule organisation faîtière qui à côté de la Fédération Nationale de Professionnels Agricoles du Burkina (FEPAB) et de la Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP) s'adressait directement aux femmes (KI-ZERBO, 2004). Les premières activités concernaient l'alphabétisation et l'unité de base de la FENAFER-B était le groupement villageois. Elle s'était donné pour objectif la défense des intérêts matériels et moraux des femmes rurales (KI-ZERBO, 2004). Le soutien de l'Etat à l'égard des femmes répondait à un souci de développement humain à travers leur accompagnement dans la mise en place des structures associatives. L'Etat s'investit à élargir les chances des femmes pour leur permettre de s'impliquer davantage dans les prises de décisions. Car, il est plus aisé de défendre les intérêts moraux et matériels de la femme de façon collective qu'individuelle. La notion de « développement humain » comporte ainsi deux aspects fondamentaux et inséparables, l'un concernant la mise en place de champs possibles (l'amélioration de la santé, et la possibilité d'acquisition de connaissances et d'aptitudes), l'autre qui a plus précisément trait à l'utilisation que les individus peuvent faire des possibilités qu'ils ont acquises (sur le plan des loisirs, des activités culturelles, sociales ou politiques, par exemple). C'est donc dire que le développement humain s'intéresse tout à la fois aux questions de production et de distribution des biens et des services, en même temps que celles relatives à l'utilisation des potentialités humaines. Dans cette perspective, la possibilité de disposer d'un meilleur revenu ne peut être perçue comme une fin en soi, mais comme un moyen d'acquiescer un bien-être réel. Le développement humain de l'individu concerne donc l'ensemble des problèmes que pose une société, qu'il s'agisse de la croissance économique, des échanges, de la question de l'emploi, de celle des libertés politiques ou des valeurs culturelles (Ministère de l'économie et du développement, 2002). Il convient à cet égard de noter que doit être pris en compte le problème de l'inégalité des sexes qui entrave dans une certaine mesure le processus du développement humain. L'indicateur du développement humain (IDH)⁷ ; l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)⁸, l'indicateur de la participation des femmes (IPF)⁹ sont des principes qui ont été élaborés, afin de mieux appréhender la singularité de la notion de développement humain (Ministère de l'économie et du développement, 2002). Dans l'élaboration des indicateurs du développement humain, une attention particulière est portée sur la femme, montrant du même coup les enjeux autour des questions relatives aux femmes. A travers ces indicateurs, l'option des politiques publiques est ainsi mise à nu, en matière d'accompagnement de la femme. C'est dans cette dynamique que l'idée d'organiser les femmes au niveau national tire ses origines, pour un développement durable.

⁷ Il s'agit d'un indicateur composite comprenant trois éléments qui constituent pour chaque société des objectifs à atteindre : l'espérance de vie, l'accès à l'éducation et à la culture, le niveau de vie. Grâce à cet indicateur chaque pays est informé du chemin qu'il doit parcourir avant que la totalité ou la majeure partie de sa population puisse bénéficier de ces possibilités essentielles. Il s'agit là, non d'une mesure du bien-être social, pas plus que d'une indication d'un degré de bonheur, mais d'une mesure de contrôle des personnes sur leur destinée.

⁸ Il apporte des précisions sur le niveau de développement atteint en tenant compte en particulier des inégalités sociologiques qui persistent entre les hommes et les femmes.

⁹ Il apporte des précisions sur la possibilité dont disposent les hommes et les femmes de participer activement à la vie économique et politique du pays, et de prendre part dans la société aux processus de décisions. On peut observer de ce point de vue que, alors que l'ISDH porte sur l'amplification des potentialités, l'IPF se penche plutôt sur l'utilisation qui en est faite pour mettre en œuvre de façon positive les facultés offertes par la vie.

La formation à la collecte et au traitement des noix de karité

Au cours de ces séances de formation, plusieurs modules avaient été enseignés aux femmes. Le premier module était axé sur les facteurs qui influençaient la qualité des noix et les normes internationales de qualité, avec comme objectif général, habiliter les participantes à sélectionner avec discernement les meilleurs fruits et les meilleures amandes de karité (ZONGO, 1998). Le deuxième module était axé sur les techniques améliorées de traitement des noix et amandes de karité, ainsi, habiliter les participantes aptes à maîtriser le déroulement des différents processus de traitement des noix et amandes de karité et à comprendre pourquoi certaines pratiques donnaient un produit de meilleure qualité que d'autres comme objectif principal (ZONGO, 1998). La bonne qualité des amandes de karité demeurent une des premières conditions pouvant justifiant la qualité du beurre à l'extraction. Cela montre combien importante cette politique publique de formation des femmes dans ce domaine. Les différents modules enseignés avaient d'une manière ou d'une autre outillés les femmes dans la filière karité. La vente ou la consommation de beurre de qualité était tributaire du processus ayant précédé l'extraction du beurre et même du processus post-extraction. Ces formations permettaient de réduire un temps soit peu les travaux pénibles des femmes et améliorer du même coup la valeur commerciale du beurre (SANON, 2014). Les amandes sèches se conservent très bien dans des sacs de jute. Toutes ces opérations précitées avaient pour objectif principal d'augmenter le pourcentage de beurre à l'extraction. Si les indications ci-dessus mentionnées n'étaient pas bien suivies cela pouvait avoir comme conséquence soit le taux d'extraction du beurre était faible, soit le beurre était de mauvaise qualité. Les différentes politiques publiques mises en place en matière de formation des femmes, montrent la nécessité d'investir dans le capital humain. Le développement du capital humain représente un moteur essentiel de la croissance économique durable et de la lutte contre la pauvreté, mais aussi une fin en soi (Banque Africaine de Développement, 1998). De tels investissements peuvent aider un pays à sortir de la pauvreté, mais aussi sauver des vies. Le capital humain est crucial, car l'amélioration de la productivité de la main d'œuvre par la formation est un facteur essentiel des stratégies de lutte contre la pauvreté. En apprenant aux acteurs de la filière karité surtout les femmes qui sont les plus nombreuses mais profitent peu de leurs activités à lire, écrire et compter, la formation améliore directement leurs rendements.

Le soutien financier de l'Etat dans les activités des femmes

L'introduction des crédits semblait indispensable pour les femmes. C'est dans cette perspective que l'Etat avait pris des dispositions afin de soutenir financièrement les femmes. Une des politiques publiques allant dans le sens de l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes fut la mise en place du Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF)¹⁰. Les activités de cette institution financière avaient débuté en 1990 dans un contexte de profondes réformes socio-économiques. Depuis le début des années 1990, le Burkina Faso avait entrepris d'importantes réformes socio-économiques avec le soutien notamment de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et d'autres partenaires au développement. Entre 1997 et 2001, le produit intérieur brut (PIB) réel avait connu un taux de croissance de l'ordre de 5,1% en moyenne par an. Le taux annuel n'était que de 3,5 % en moyenne entre 1989

¹⁰ Le Fonds d'appui aux activités génératrices des femmes a été créé par Kiti N° AN VIII-0034/FP/MF du 13 septembre 1990 puis transformé en Fonds National de Financement par décret n°2009-642/PRES/PM/MEF du 08/09/2009.

et 1996. Cependant, la volonté politique de progrès en matière de réduction de la pauvreté a été entravée par la base économique étroite du pays (DUPOND I., TEMOUROV M., MAY J. F., 2006). D'où la nécessité de soutenir financièrement les couches les plus vulnérables. C'est ainsi que des techniciens provenant des milieux bancaires et de plusieurs autres services (ministère en charge de la promotion de la femme et des finances) avaient élaboré une approche adaptée aux besoins du groupe à savoir la femme avec l'appui financier et technique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le capital du FAARF provenait exclusivement de l'Etat burkinabé qui avait affecté une équipe de cadres permanents et d'animatrices. Intervenant pendant les deux premières années dans les provinces du Kadiogo, de l'Ouhimbiri et du Bazéga, il avait été étendu par la suite sur tout le territoire national (NAGEL, 1992). C'est ainsi que les femmes de la province de la Bougouriba en bénéficièrent également : « le FAARF m'avait soutenu à l'époque avec un crédit de 50000 F CFA en 1996 » (SAWADOGO, 2015). Et bien d'autres localités comme les femmes du Houet « avec l'aide j'ai commencé à produire du beurre de karité destiné à la consommation familiale et à la fabrication du savon » (SANOU, 2015). Les crédits étaient octroyés pour des périodes de 6 à 12 mois (selon l'activité) à un taux d'intérêt de 10 %. La fourchette des crédits était de 5 000 à 50 000 FCFA. En mai 1992, on dénombrait 1000 femmes qui avaient été touchées par ce programme (NAGEL, 1992). En plus du soutien accordé aux membres du secteur informel, le FAARF s'adressait aussi aux groupements féminins ruraux et urbains qui étaient reconnus et encadrés par des structures d'appui. En effet, quinze de ces groupements avaient pu bénéficier des crédits jusqu'à hauteur de 500 000 FCFA (NAGEL, 1992). De mai 1991 au 31 août 2012 le FAARF a atteint les résultats suivants: 43.074.546.685 FCFA octroyés à 1.133.546 bénéficiaires représentant 15 % des femmes, 28 % des femmes actives, 34.312 femmes formées, taux de remboursement : 95 % ; et 45 provinces couvertes sur 45. D'une manière générale, les crédits étaient perçus positivement par les bénéficiaires.

L'implication des projets dans la filière karité au bénéfice des femmes

L'Etat était longtemps présent dans la filière (1964-1991). Les acteurs s'étaient habitués pendant longtemps à l'assistance de l'Etat. A partir de 1990, la libéralisation de la filière fut annoncée pour rendre les acteurs responsables de leur filière sans qu'ils n'aient ni les moyens organisationnels, ni les moyens financiers. Ce brusque sevrage a-t-il fait le lit des Partenaires Techniques et Financiers qui eux aussi sont intervenus sans coordination et au gré de leur philosophie? Les projets avaient apporté un appui technique et financier en impliquant également la recherche de marchés et la qualité des produits dans la filière karité.

Le développement technologique pour l'extraction du beurre

Les premiers intervenants dans les filières orientaient leurs actions vers la promotion du beurre de karité (produit transformé). Leur hypothèse était que la fabrication du beurre apporterait plus de valeur ajoutée à l'économie et plus de revenus aux femmes. Il fallait trouver les technologies appropriées pour réduire la pénibilité du barattage dans l'extraction du beurre et augmenter le rendement. C'est ainsi que plusieurs projets et des composantes de programmes ou de projets de plus grandes envergures intervinrent dans la filière karité pour le développement technologique. En mai 1986, un projet dénommé « Projet Karité », identifié et conçu par les Pays Bas et le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage du Burkina Faso démarrait ses activités à Koudougou au Centre Régional de Promotion Agricole (CRPA) avec l'appui technique de l'Organisation

Néerlandaise de Développement (SNV). Ce projet qui était prévu pour durer cinq ans portait sur le développement technologique. Il s'agissait de développer une technologie adaptée aux conditions de la femme rurale et d'organiser les femmes en groupements autour de cette technologie. L'activité portait sur le développement technologique (BADINI, 2011). Ainsi le projet avait contribué à développer les presses à vis, les concasseurs et les torrificateurs. Comme le souligne Martine KAMBIRE « *cette presse à vis nous avait soulagé énormément* » (KAMBIRE, 2015). En 1989 deux presses à vis étaient installées (subventionnées) et huit entre 1990-1991. En 1987, l'introduction au Burkina Faso de la presse à vis par l'Institut Burkinabè pour l'Énergie (IBE) marqua un point de départ significatif. Les artisans étaient formés à la construction de cette machine introduite au Burkina Faso du Mali par l'intermédiaire du Programme Spécial Énergie (GTZ). Une vingtaine de presses étaient installées (subventionnées) auprès des groupements et associations de femmes.

En 1990, l'Atelier Autrichien de Développement (EWA) dans le souci de promouvoir les artisans locaux (forgerons surtout) en les aidant à produire et installer des équipements et développer de nouvelles technologies, mit au point la presse hydraulique dans la région de Gourcy (BADINI, 2011).

Le Programme Micro Réalisations (1982 à 1997) avait surtout permis aux groupements de productrices de bénéficier des premières infrastructures et des équipements de base pour la collecte, le traitement et la conservation des amandes et la fabrication de beurre. Le Programme Micro Réalisations (PMR) avait financé la construction et l'équipement de huit unités de production. Deux unités au profit de l'Union des Groupements Kiswendsida (UGK) de Ouagadougou et Koudougou, et six unités au profit du Collectif des Associations de Productrices de Beurre de Karité (CAP/BK) de Ouagadougou, Tanghin-Dassouri, Koudougou, Manga, Garango et de Banfora. En plus, le PMR avait doté ces organisations d'outils de gestion et de fonctionnement (bureaux, fournitures, formation en gestion, cyclomoteurs...).

Les projets précités avaient focalisé leurs interventions essentiellement sur la promotion de la femme rurale, les micros réalisations et les activités génératrices de revenus, ainsi que la mécanisation (technologie adaptée). Il faut noter que le mode d'intervention était une subvention partielle ou totale pour l'accès aux équipements de transformation, l'appui au développement technologique et le transfert de technologie dans le but d'améliorer la production du beurre de karité. La participation des projets et programmes dans la filière karité par la vulgarisation de l'usage des presses était diversement appréciée par les femmes. Pour certaines femmes « *avec l'implication des projets dans la filière karité nous avons bénéficié du nouveau matériel comme les presses* » (TRAORE, 2015), d'autres estiment que « *les presses n'étaient pas de bonne qualité, la preuve en est que les disques se brisaient régulièrement et cela nécessitait plus d'effort collectif pour faire tourner la vis de la presse* » (KAM, 2015). En quoi faut-il que la dotation en matériel de production soit accompagnée d'une augmentation significative des volumes de production ou des rendements. Il faut noter que la pénibilité du travail des acteurs de la filière karité avait été réduite. Mais la question qui méritait une attention particulière est la suivante : la technologie était-elle rentable ? C'est ainsi qu'« *il apparait légitime de se demander si la dotation en matériel était le besoin le plus urgent ? Il existe un exemple frappant à ce propos ou avec un barattage manuel (méthode traditionnelle), une organisation arrivait à produire 5 tonnes de beurre par mois et après s'être dotée d'une baratte électrique, le coordonnateur est surpris de*

voir que le niveau de production (après 3 mois de production) est resté le même : 5 tonnes par mois. L'usage du barattage manuel est aujourd'hui plus répandu que celui des machines mécaniques. La question de la mécanisation des processus de production pose aussi la question de son adéquation avec l'économie sociale dont il est question ici. Les processus de production devraient surtout être des processus à fort potentiel de mains d'œuvre. N'est-ce pas ce qui justifie la non utilisation, ou dans le meilleur des cas la sous exploitation des moyens de production mis à disposition des organisations ? » (BADINI, 2011). Ce qui peut être considéré comme inefficace dans une logique d'entreprise (capitaliste) prend une autre forme dans une économie sociale et solidaire dans la mesure où les pouvoirs publics reconnaissent dans le cadre des politiques publiques, les organisations d'économie sociale et solidaire (OESS) comme des alternatives de lutte contre la pauvreté (ZETT, 2013). A partir du moment où cette mécanisation (de la plupart du processus de production) n'était pas ce qui garantissait la qualité du beurre et les rendements, on pouvait mettre l'accent sur la recherche de marché, et se contenter de certains équipements de base dans la production.

Un appui au développement des marchés et qualités des produits

Les interventions des ONG, programmes et projets étaient multiformes et multidirectionnelles.

Le Projet National Karité (PNK). Le PNK vit le jour en 1995. Il avait pour mission la promotion des activités féminines génératrices de revenus dans la production et la commercialisation du karité et autres produits dérivés par l'appui en équipements, formation, mise en marché et l'accès aux structures. Le projet nous avait permis de comprendre que le karité était une ressource importante nous confie une bénéficiaire du projet à Boromo (KABORE, 2015).

Le Projet Filière Karité (PFK) fut mis en œuvre entre 1996 et 1998. D'abord, le PFK visait à aider les femmes à améliorer de façon significative la qualité des noix commercialisées sur le marché. Ensuite, la connaissance plus poussée des différents aspects de la filière karité et une utilisation plus efficace des informations sur le marché et des opportunités d'affaires par les opérateurs économiques. Enfin, conduire à terme les tests d'opérations commerciales du beurre de karité (à usage cosmétique) avec le Canada.

Ces différents projets avaient aidé les femmes au Burkina Faso évoluant dans le secteur à produire du beurre d'une qualité meilleure. Cependant, il faut nuancer car « *de la pertinence et de la qualité des objectifs, de leur recoupement d'une intervention à l'autre et de l'importance des résultats* » atteints » d'avec la situation aujourd'hui où l'on a l'impression que rien n'a été fait quand on écoute les femmes qui estiment ne pas être assez aidées. Malgré des acquis certains et affichés, on n'a pas l'impression que les femmes ont tiré profit de ces projets au regard du fait qu'aujourd'hui leurs attentes sont restées les mêmes » (BADINI, 2011). Il faut le rappeler, l'absence d'un cadre de coordination et d'orientation des interventions (et de collaboration entre intervenants) fait que les résultats sont peu lisibles. Si, dans l'ensemble, on notait des acquis en matière de techniques de collecte, de traitement et de conservation des amandes et de production du beurre, il reste que les questions d'accès aux marchés se posent encore avec acuité tout comme la question de la structuration de la filière. Il a manqué une vraie capitalisation des acquis, centralisés et accessibles à tous les intervenants. Ainsi, tout nouvel intervenant avait tendance à recommencer à « *inventer le fil à couper le beurre* », faire accepter son mode d'intervention, son approche, ses objectifs, asseoir ses groupes cibles. Les intervenants ont privilégié l'appui aux

groupes de type associatif à celui en direction des entreprises. Il fallait se regrouper en associations ou s'organiser en groupements pour bénéficier d'un appui. L'esprit d'entreprise avec la prise de risque n'avait pas été intégré dans les démarches, mais plutôt l'esprit associatif avec ce que cela sous-entend comme recherche de subventions et d'aide. On a beaucoup aidé la filière à coup de subventions sans promouvoir à côté un entrepreneuriat dans la karité. Les organisations s'étaient bien adaptées à ce langage et étaient restées des assistées. Après chaque projet, il faut attendre un nouveau projet pour de nouvelles subventions. En cela, il faut noter que les associations et collectifs, quel que soit le niveau ou la forme de regroupement, et malgré le fait qu'ils se veulent des relais commerciaux, ne sont pas encore parvenus à se hisser au niveau de véritables entités économiques capable d'impulser d'une vraie dynamique économique. Cela est peut être lié à leur nature et leur organisation. Ces entités fonctionnent comme des associations à but non lucratif avec des objectifs plus sociaux qui sont mis en avant (lutte contre la pauvreté par exemple). Elles attendent toujours des financements, de l'aide, des subventions. Ce ne sont pas des entités avec une vision entrepreneuriale qui offrent des produits, mettent en place une stratégie de conquête des marchés, et se donnent les moyens (humains surtout) pour y parvenir (BADINI, 2011). Aujourd'hui, ce sont les véritables entrepreneurs de la filière qui en tirent profit. C'est le cas pour les commerçants d'amandes et de beurre (exportateurs). Dans certaines organisations associatives les responsables se sont lancés dans la création d'entreprise pour exploiter certaines opportunités. Certes, les associations et groupements sont nécessaires, utiles et indispensables dans une économie naissante pour sensibiliser, faire prendre conscience et gérer des intérêts de la filière. Les partenaires technique et financier présentaient les femmes comme des individus passifs qui, grâce aux nouveaux collectifs de production dans lesquels elles seraient formées, prendraient enfin leur destin en main. Autrement dit, les femmes devaient « rattraper leur retard », accéder à la « modernité » des standards de production ou de qualité attendus des marchés internationaux. Et cela pourrait se jouer entre le changement de situation et de statut pour ces productrices organisées qui passerait ainsi par l'acquisition de nouveaux savoir-faire, l'adoption de nouveaux procédés technologiques, l'adhésion à de nouveaux repères, critères et valeurs associées quant à la production d'un beurre de qualité appréciable.

Cependant, il faut en aval des acteurs forts dans une dynamique structurante de la filière et qui puisse créer de véritables emplois, soutenir le développement de la filière et s'intégrer dans la démarche de l'économie de marché.

La lutte pour un commerce équitable

Le commerce équitable est un mouvement social, né dans les années 1980 (MOUDIO, 2013), qui visait à améliorer les conditions commerciales entre les producteurs des pays du Sud et les acheteurs des pays du Nord. C'est un mouvement social qui revendique des échanges économiques plus justes entre le Nord et le Sud (GENDRON, PALMA, et BISAILLON, 2009). C'est un système d'échange dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Sa démarche consiste à utiliser le commerce comme levier de développement et de réduction des inégalités, en veillant à la juste rétribution des productions. A cette perspective économique s'ajoutent des préoccupations éthiques, sociales et environnementales (HIEN, 2013). Pour que les femmes africaines travaillant dans le secteur du karité bénéficient davantage du commerce équitable, l'Alliance mondiale préconisait l'échange d'idées le long de la chaîne logistique, entre les cueilleurs, producteurs, marchands, acheteurs industriels et consommateurs.

Les partisans de ce type de commerce cherchaient également à sensibiliser les consommateurs, estimant qu'un consommateur informé serait prêt à payer plus si le producteur était traité équitablement en retour. Les producteurs africains militent en faveur d'un commerce équitable ainsi que « *les Européennes et Nord-Américaines à la recherche de produits « équitables »* » (MOUDIO, 2013). Pour que leurs produits soient achetés à un prix équitable, les producteurs devaient respecter les normes environnementales et conditions d'emploi recommandées par les organismes de certification, par exemple Fairtrade International, World Fair Trade Organisation, Fair Trade USA Fair Trade Federation, et selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le beurre de karité faisait travailler directement ou indirectement environ trois millions d'Africaines (MOUDIO, 2013).

Conclusion

Dans le cadre du développement de la filière karité et du fait de leur rôle prépondérant, les politiques publiques ont réservé une place de choix aux femmes travaillant dans le secteur. C'est ainsi que les femmes ont été placées au cœur des projets de valorisation du karité. C'est une occasion pour nous d'évaluer le niveau de pauvreté des femmes ayant nécessité une telle intervention des politiques publiques dans une activité entièrement dominées par les femmes numériquement plus nombreuses. Cependant, elles ne bénéficient guère des retombées de cette activité au même titre que les hommes. Une des stratégies mise en place par les politiques publiques afin de faire sortir les femmes de l'ornière de la pauvreté est l'organisation et le renforcement de leur capacité en matière d'exploitation du karité. Le soutien aux femmes répond aux soucis d'investir dans le capital humain, car il tient un rôle déterminant dans les politiques visant à accélérer la croissance économique. La croissance économique va de paire avec le développement du capital humain.

Sources et bibliographie

Sources

Les rapports

Banque Africaine de Développement, 1998. *Rapport sur le Développement en Afrique*, Abidjan-Côte d'Ivoire, 253 p.

Burkina Faso, 2010. *Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (2011-2015)*, Ministère de l'économie et des finances, 116 p.

KI-ZERBO F., 2004. *Les femmes rurales et l'accès à l'information et aux institutions pour la sécurisation des droits fonciers. Etude de cas au Burkina Faso*, 58 p.

Ministère de l'économie et du développement, 2002. *Etat de la pauvreté et du développement humain durable : Eléments d'analyses basés sur les indicateurs clés identifiés*, 121 p.

ZETT J.B., 2013. *Politiques publiques pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Etude de cas. Burkina Faso*, Programme Uniterra, 58 p.

ZONGO N., 1998. *Modules de formation sur les techniques de collecte, conditionnement et conservation des noix et amandes de karité*, Burkina Faso, Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale (CECI), 47 p.

Les sources orales

- KABORE Alimata**, Commerçante d'amande de karité, entretien du 22 Janvier 2015 à Ouagadougou
KAMBIRE Martine, Ménagère, entretien du 17 mars 2014 à Diébougou
KAM Irène, Vendeuse de beurre de karité, entretien du 22 août 2015 à Gaoua
SANON Aminata, Productrice de beurre de karité, entretien du 22 juillet 2014 à Fouzan
SAWADOGO Angèle, Productrice de beurre de karité, entretien du 17 mars 2015 à Bondigui/Bougouriba
SANOUD Odette, Productrice de savons, entretien du 19 mars 2015 à Bobo-Dioulasso
TRAORE Oumou, Vendeuse de beurre de karité, entretien du 20 mars 2015 à Banfora

La bibliographie

Les ouvrages

- COQUERY-VIDROVITCH C., 1994.** *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle*, Paris, Ed. Desjonquères, 395 p.
- Dictionnaire Larousse illustré, 1997**, Paris, Cedex, p.457.
- DUPOND I., TEMOUROV M., MAY J. F., 2006.** *Lutte contre la pauvreté au Burkina Faso : L'importance de l'écart Urbain-rural des Indicateurs Santé, Nutrition et Population*, Département du développement humain, Région Afrique, Banque Mondiale, 192 p.
- GENDRON C., PALMA T., BISAILLON V., 2009.** *Quel commerce équitable pour demain ?*, Paris, Editions Charles Léopold Mayer, p.10.
- NAGEL I., 1992.** *Guide pratique pour l'action des femmes au Burkina Faso*, Ouagadougou, GTZ, 246 p.
- NIOUMOU F.D., 1997.** *Genre et pauvreté au Burkina Faso*, Ouagadougou, INSD, 53 p.

Les articles à caractères scientifiques

- ELIAS, M., CARNEY J., 2004.** « La filière féminine du karité : productions burkinabé; "éco-consommatrices" occidentales et commerce équitable in *Cahiers de géographie du Québec*, Vol.48, N° 133, Université de Californie, Los Angeles, : 17-88.
- MOUDIO (R.),** « Beurre de karité : une source d'opportunités pour les Africaines » in *ONU Afrique Renouveau* 2013, Vol.27, N° 2 : 23.
- SOMDA N. C., 1999.** « Les formations sociales de l'Ouest et du Sud-Ouest », in *Les Grandes Conférences du Ministère de la Communication et de la Culture*, p.32.

Les articles de presse

- KABORE A., 2004.** « La production du beurre de karité », in *Sidwaya*, N° 4944 du 18 février, p.16.
- KINI A., 2010.** « Promotion des produits forestiers non ligneux », in *Sidwaya*, N° 6621 du 1er mars, p.12.